## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIEGE Spécial n°4 octobre 2012

09

Document consultable en intégralité à la préfecture de l'Ariège MISSION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

ou sur le site Internet de la préfecture www.ariege.gouv.fr

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE SPÉCIAL N°4 OCTOBRE 2012

-=-=-=-

### Mis en ligne le 26/10/2012

**Site Internet :** <u>www.ariege.gouv.fr</u>

**CERTIFIE CONFORME** 

Pour le préfet et par délégation Le chef de mission

Signé : Édith IZQUIERDO

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE SPÉCIAL N°4 OCTOBRE 2012

**SOMMAIRE** 

### Préfecture de l'Ariège:

#### > Secrétariat Général :

Mission de la coordination interministérielle

- Arrêté n°12-46 P portant suppléance de M. le préfet le 29 octobre 2012 (26/10/12)



#### PRÉFET DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE
MISSION DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

ARRETÉ n° 12-46 P portant suppléance du préfet

#### LE PREFET DE L'ARIEGE Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) définissant le nouveau cadre budgétaire, comptable et de gestion applicable à l'Etat ;
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- **Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 ;
- Vu le décret du 16 juin 2011 nommant Monsieur Salvador Pérez préfet du département de l'Ariège;
- **Vu** le décret du 9 septembre 2011 nommant M. Michel Laborie, secrétaire général de la préfecture de l'Ariège ;
- **Vu** le décret du 02 août 2012 nommant M. Philippe Sauvannet, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons :
- **Considérant** les absences concomitantes de M. Salvador Pérez, préfet du département de l'Ariège et de M. Michel Laborie, secrétaire général de la préfecture de l'Ariège ;
- **Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège.

#### ARRETE

#### Article 1

La suppléance de M. Salvador Pérez, préfet du département de l'Ariège est assurée par M. Philippe Sauvannet, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons, le lundi 29 octobre 2012 de 9h à 17h.

#### Article 2

Pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à M. Philippe Sauvannet, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons, pour signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Ariège à l'exception des décisions relatives à l'élévation des conflits.

#### Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs.

#### Article 4

M. le secrétaire général et M. Philippe Sauvannet, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Foix, le 26/10/2012

Signé Salvador Pérez